

**Arrondissement de Briançon  
Département des Hautes-Alpes**

### **Compte-rendu du conseil municipal du 8 Avril 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 6**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 03/04/2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU

**Excusé** : Florian COLLEY

**Absent** : Hervé GOUILLON

**Secrétaire** : Sébastien PINZETTA

Il convient d'apporter une modification au compte-rendu du 25 février 2025, dans les questions du public. Il s'agit de Mme **Françoise ROUSSEL**, et non **GOURDON**. Le compte-rendu est **validé à l'unanimité**.

### **INFORMATIONS**

**Achat parcelle C473 – garage anciennement Pierre Marrou** : Le maire informe qu'il a fait valoir son droit de préemption pour un garage situé au Raux en bord de route, soit pour des besoins communaux, soit pour location pour de l'artisanat.

**Presbytère** : Traitement de la mérule intérieur et extérieur sera effectué au printemps. La deuxième tranche du chantier devrait démarrer au plus tôt à la fin de l'été, la partie charpente va prendre du temps.

Les travaux du local pompiers ont également démarré.

Pour la maison de Romain Mathieu, le rez-de-chaussée et l'écurie vont être réhabilités. Un permis de construire va être déposé au printemps.

**Arrêté municipal « sauf desserte locale »** : l'arrêté va préciser qui peut franchir le sens interdit à l'entrée du village (riverains, saisonniers avec macarons, laisser-passer provisoires délivrés par la commune, véhicules techniques de services etc.). L'arrêté sera transmis aux conseillers pour relecture avant validation.

### **DELIBERATIONS**

#### **1- Compte de gestion 2024 Commune**

***Ensemble des comptes de l'année 2024 visé par le comptable.***

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### **2- Compte administratif 2024 Commune**

**Mathieu ANTOINE** présente les résultats N-1, ainsi que de l'année N. Tenant compte des restes à réaliser positifs en investissement, les deux sections fonctionnement et investissement sont en excédent :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 832 330,58	G 996 482,98
	Section d'investissement	B 494 519,62	H 482 147,49
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 580 472,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 73 386,58 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 1 400 236,78	= G + H + I + J 2 059 102,49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 271 571,52	L 547 419,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 271 571,52	= K + L 547 419,50
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 832 330,58	= G + I + K 1 576 955,00
	Section d'investissement	= B + D + F 839 477,72	= H + J + L 1 029 566,99
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 671 808,30	= G + H + I + J + K + L 2 606 521,99

**Vote POUR à l'unanimité.** (le maire sort pour le vote )

### 3 – Compte de gestion 2024 MDS

Le résultat investissement de 2024 est positif, mais il faut déduire le déficit de 2023. Il reste donc un déficit de 14 147.40€. En fonctionnement, il faut noter un excédent cumulé de 46 546.08€. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 4- Compte administratif 2024 MDS

Afin de pérenniser et développer la Maison du soleil, et compte tenu de la bonne situation financière de l'observatoire. , il faudra prochainement s'interroger sur le recrutement d'un poste à l'année de responsable.

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 147 577,06	G 170 058,05	G-A 22 480,99
	Section d'investissement	B 13 556,80	H 27 739,40	H-B 14 182,60

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 39 372,41 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 28 330,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 189 463,86	Q= G+H+I+J 237 169,86	=Q-P 47 706,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 11 250,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 11 250,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 147 577,06	= G+I+K 209 430,46	61 853,40
	Section d'investissement	= B+D+F 41 886,80	= H+J+L 38 989,40	-2 897,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 189 463,86	= G+H+I+J+K+L 248 419,86	58 956,00

Vote POUR à l'unanimité.

#### 5- Affectation du résultat MDS

En raison du résultat déficitaire investissement, il convient de prendre une part du fonctionnement pour mettre en investissement, à hauteur de 2 897.40€. **Vote POUR à l'unanimité.**

#### 6- Subventions aux associations

La subvention pour l'association Lou Pitchounet a été revue à la baisse au vu des besoins, passant de 13 000 à 10 000€. Pour l'association Festi St-Véran, il était prévu 10000€. Il ne sera pas possible d'aller jusqu'à la demande initiale de 23 000€. **Mathieu ANTOINE** propose d'octroyer 13 000€, sachant qu'en 2024, 7000€ avait été octroyés. Pour le trail des étoiles, il avait été versé 1200€ en 2024. Cette année, leur association demande 2000€. **Mathieu ANTOINE** propose 1 500€. **Delphine MATHIEU** est d'accord avec cette proposition bien qu'il faille reconnaître qu'en effet, cet évènement ramène du monde dans le village. Une nouvelle association a fait une demande, les cousettes du Haut Guil, il est proposé de leur donner 100€ cette année. L'ACSSQ a également fait une demande, en fonction du nombre d'enfants qui participent. Pour St-Véran, cela ne concerne qu'un enfant. La demande de subvention pour 2025 est donc demandée à hauteur de 220€.

**Delphine MATHIEU** rappelle qu'elle avait voté **CONTRE** la subvention auprès de « refuges solidaires » en 2024 de peur que la commune se voit obligée de subventionner d'autres associations de ce type les années suivantes. Elle précise que cette année il y a « Tous migrants » qu'il n'y avait pas l'année dernière. **Mathieu ANTOINE** précise que les objets de ces deux associations sont différents, et que les subventions sont symboliques au vu du montant (150€ pour chacune). **Delphine MATHIEU** ne prend pas part au vote concernant la garderie Lou Pitchounet, étant la présidente. Elle vote **CONTRE** refuge solidaire et **CONTRE** tous migrants. **Pour le reste, vote POUR à l'unanimité.**

### 7- Taux de fiscalité 2025

Il avait été proposé de ne pas toucher aux impôts et de trouver un autre levier pour augmenter les recettes de la commune (les tarifs du stationnement). Pour 2025, les impôts n'augmentent pas. Toutefois, **Frédérique MARROU** pense qu'il faudra y réfléchir au vu de l'inflation. **Mathieu ANTOINE** précise que si en effet le stationnement fait un flop budgétaire, alors il faudra réfléchir à l'augmentation des impôts. **Sébastien PINZETTA** demande qui vote le prochain budget avec les élections municipales ? L'équipe actuelle le préparera, il pourra également le voter avant les élections ou le faire voter par la prochaine équipe. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 8- Vote du taux de fongibilité

Plafonné à 7,5 % du montant total du budget, par section et de chapitre à chapitre. Permet notamment d'abonder le chapitre 12 (salaires et cotisations) si besoin. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 9- Vote du budget 2025 Commune

**Delphine MATHIEU** demande pourquoi il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire ?

**Mathieu ANTOINE** rappelle que cela est obligatoire pour les communes de + de 3500 habitants, pas les plus petites.

**Mathieu ANTOINE** détaille les postes de dépenses en fonctionnement qui demeurent assez similaires chaque année. Également pour les recettes. La dotation biodiversité n'existait pas il y a 3 ans et est désormais versée à hauteur de 28000€. Une légère augmentation est prévue pour la redevance eau. Jusqu'à présent, en fonctionnement, la commune n'a pas été limitée, aussi parce que l'on fait attention à ce qui est dépensé.

En investissement, c'est différent, il faut prévoir plus justement les opérations, le budget n'est pas extensible. Le site internet, qui fait partie des investissements 2025, devrait être mis en ligne dès le mois de juin (cela permettra d'acheter en ligne les redevances séjours -stationnement). **Frédérique MARROU** demande s'il sera alimenté régulièrement, si les informations seront bien mises à jour ? **Mathieu ANTOINE** précise qu'il ne sera pas abondé comme un blog ou une page facebook mais en effet, nous serons vigilants à ce qu'il soit à jour. L'équipe qui travaille est composée de **Mathieu ANTOINE, Julien ISNEL, Florian COLLEY** et **Emilie CHALMET**. Les photographies du village, libres de droit, sont les bienvenues sur l'adresse mail de la mairie. Le travail a été confié à Murielle Fleury, créatrice de site internet.

Il y a toujours l'étude de recherches de fuites, les travaux divers des bâtiments communaux (toiture du Bouticari qui démarre le mois prochain, la transformation de l'ancien local pompiers en appartement etc.). 40 000€ ont été mis sur l'opération « voirie réseaux », avec une enveloppe cantonale en recette qui peut être envisagée. **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il n'est pas possible de goudronner tout le village à chaque fois, cela représente une grosse enveloppe.

Concernant les travaux d'urgence inondation, un devis a été chiffré à hauteur de 30 000€ (cela concerne la restauration d'un affaissement de la chaussée, chemin du pont vieux ainsi que le curage des fossés au départ de la piste de Clausis). **Delphine MATHIEU** demande également le curage du départ du chemin du pont vieux.

Pour la maison **Romain MATHIEU**, il est proposé d'aménager la fougagno et l'écurie dans un premier temps. Les subventions ont été demandées en ce sens. Le presbytère a déjà été abordé en introduction de ce conseil.

Il y a une opération pour l'aire de jeux qui doit avoir une grosse maintenance pour être aux normes. **Mathieu ANTOINE** en profite pour préciser que, bien que n'incluant aucune dépense particulière, une nouvelle station météo France va être installée à côté de l'aire de jeux, une déclaration préalable de travaux avait été déposée en 2024.

Concernant des places à feu, il en a été budgété 3 qui seront réalisées par l'ONF.

Il est également budgété une mission de maîtrise d'œuvre afin d'estimer des travaux de reconstruction de la cabane du Puy afin de pouvoir déposer des demandes de subventions. D'autres opérations sont prévues comme l'éclairage public avec le SIGDEP, le traitement de la mérule sur la chapelle de la Chalp Ste-Agathe (l'expert est déjà passé).

Une opération est budgétée pour la pose des compteurs d'eau individuels. Actuellement il y a un dossier DUP à la DDT pour donner l'eau à la réserve collinaire. Or les services de l'Etat souhaitent que la commune prouve qu'elle va également mieux gérer sa consommation d'eau. Pour rappel, il y a déjà eu la recherche de fuites, la télégestion etc. **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il est intervenu plusieurs fois afin de solliciter des aides pour l'installation de compteurs d'eau individuels. Désormais, l'agence de l'eau finance à hauteur de 30 %, sûrement suivi par le département au même pourcentage. Ce dossier peut donc être engagé afin de solliciter les subventions. La pose de compteurs pourrait s'envisager par tranche.

**Pour 2025 le budget de la commune s'équilibre à 1 707 798.58€ en fonctionnement et à 2 187 378.66€ en investissement.**

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### **10- Budget 2025 MDS**

Pour le budget 2025 de la MDS, il s'équilibre à 223 645.68€ en fonctionnement et 78 750.16€ en investissement. En investissement est prévu du matériel astronomique, un poêle à granulés à l'observatoire et un véhicule à l'observatoire. Actuellement, le véhicule est à Astro Queyras. Pour une gestion et comptabilité plus transparente, la commune reprend les dépenses qui étaient jusqu'à maintenant refacturées par Astro Queyras. **Vote POUR à l'unanimité.**

#### **11- Tarifs stationnement-parking**

**Retirée car aucun changement que la précédente du 25-02-2025.**

#### **12- Etat d'assiettes des coupes 2026 forêt de St-Véran**

2 nouvelles surfaces : la zone n°3(565m<sup>3</sup>) et la n°19 (50m<sup>3</sup>). Pas de création de pistes car effectué lors des coupes d'il y a 3ans. La vente sera effectuée en bois façonné. Mais la délibération ne concerne que le marquage. Un affouage sera également prévu pour 81m<sup>3</sup>. **Vote POUR à l'unanimité.**

#### **13 – Etat d'assiettes des coupes 2026 forêt St-Véran Montbardon**

Parcelle n°6, qui a suscité beaucoup d'interrogation des gens de Montbardon, qui leur a évoqué beaucoup de souvenirs et a créé des inquiétudes. Donc la coupe sera également effectuée en bois façonné avec un grand contrôle, comme habituellement. **Mathieu ANTOINE** est allé rencontrer les habitants. Le garde ONF a réussi à traduire le jugement très ancien, qui évoque très clairement que la forêt de Montbardon appartient à St-Véran, sans aucune équivoque possible. Et cela représente 43 % de la forêt de St-Véran. Un affouage leur sera également proposé. Les travaux démarrent maintenant pour la coupe qui avait été votée l'année dernière (parcelle n°2). **Vote POUR à l'unanimité.**

#### **14- Convention de participation au ESL**

Fond de solidarité au logement. Participation à hauteur de 68,00€ (établi par le département en fonction du nombre d'habitants). **Vote POUR à l'unanimité.**

#### **15- Convention territoriale globale**

le Service Public Petite Enfance (SPPE), issu de la loi « Plein emploi » adoptée le 14 novembre 2023, vise à garantir un accueil de qualité pour tous les enfants et leurs familles, en plaçant les communes au cœur de la gestion et de l'organisation des modes d'accueil pour les jeunes enfants.

Dans ce contexte, les communes ou leurs groupements deviennent « autorités organisatrices » de l'accueil du jeune enfant et sont, à ce titre, compétentes pour recenser les besoins des parents et les solutions d'accueil disponibles sur le territoire ; Informer et accompagner les familles. afin d'accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement du SPPE, il est proposé de signer un avenant à la convention territoriale globale du Guillestrois Queyras, signée le 12/12/2022  
**Vote POUR à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

**Marc DAUBECH** quittant son poste au 15 avril 2025, la commune est toujours en recherche d'un employé communal. Il y a eu quelques candidatures mais non satisfaisantes. **Jérémy BEAUFILS** peut être disponible hormis sur le mois d'Août.

**Delphine MATHIEU** en profite pour annoncer que **Nadine GUITARD**, qui assure la cantine scolaire ainsi que la garderie en hiver, part en retraite à la fin de l'année scolaire 2025-2026. Il faudra donc penser à recruter.

### **Questions du public :**

**Jacopo PRETO** demande si la porte du Bouticari est bien prévue au budget 2025 ? Oui, **Mathieu ANTOINE** s'y était engagé.

### **SEANCE LEVEE 20h15**